

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 21 AOUT 2026

Présents: M. REBOULLET Didier, M. GRANGE Louis, Mme LE HIR Murielle, M. FARRE Yves, Mme MANIOULOUX Patricia, M. BERGERON Florent, Mme SCHMITT Anne, M. BERT Tony, Mme PROTTE Christiane, M. CAILLET Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme MANIOULOUX Patricia

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23/juillet 2026 est adopté.

Délibération n°2026-33 Participation aux frais de scolarité 2025-2026 pour les enfants de Pailharès scolarisé à l'école privée de Saint-Félicien
(8-1 Enseignement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** cette participation par élève d'un montant **807.57 €** scolarisé à l'école Privée de Saint-Félicien durant l'année 2025-2026,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter la liste des élèves concernés et d'informer l'OGEC de cette décision dans les meilleurs délais.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire la dépense sur le Budget communal et à émettre le mandat correspondant.

Pour : 6

Contre :

2

Abstentions : 2

Délibération n°2026-34 Créances admissibles en non-valeur
(7-10 Divers)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'ACCORDER décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquels s'élèvent à 342.61 €
DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6541.

Pour :

10

Contre :

0

Abstentions : 0

Délibération n°2026-35 Création d'un emploi d'agent technique non permanent pour accroissement temporaire d'activité
(4-2 Personnel contractuel)

DECIDE :

La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 h compter du 1^{er} septembre 2026

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2026-36 Demande de subvention au Département de l'Ardèche pour la mise en place de miroirs de signalisation, au titre des amendes de police
(7-5 Subventions)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès du département de l'Ardèche une subvention au titre du dispositif « Amendes de police » pour l'installation des miroirs de signalisation et panneaux de sécurité « attention enfants », aux carrefours de Colin et Perrache

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires,
SOLLICITE l'autorisation du département afin de pouvoir démarrer les travaux avant la notification de la subvention.

Pour :

10

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°2026-37 Présentation des devis pour le terrassement du City Park
(1-1 Marchés publics)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de retenir la proposition de l'Entreprise Serpenet, pour son devis d'un montant de 5 492.88 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à informer l'entreprise retenue et à engager les travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2026-38 Remboursement d'une avance de frais faite par une conseillère municipale
(7-10 Divers)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la Maire à rembourser par mandat administratif la somme de 25.50 euros sur le compte de la conseillère

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n°2026-39 Redevance d'occupation du domaine public par les commerces ambulants
(9-1 Autres domaines de compétence des communes)

Monsieur le Maire propose d'appliquer les redevances d'occupation du domaine public aux commerçants ambulants type foodtruck, camion pizza par les montants suivants :

- Présence ponctuelle : 10 € (par jour d'occupation)

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses

- Mise à jour des éléments de confort (taxe foncières) : 165 logements concernés. Proposition de la DGFIP par mail d'entamer une procédure de recouvrement. Vote du conseil :
Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 4
- Logements vacants : poster des annonces pour les locations
- Salle des Fêtes : recherche de fuites demandées à deux entreprises Installation des jeux au terrain Meillat : préparation de l'aménagement prévu le 26/08
- Hébergement et site internet : se renseigner sur les prestataires possibles
- Préparation Foire aux Pommes : rencontre prévue avec Mme Garet Caroline. Date : 11 octobre 2026

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est à définir
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

A Pailharès le 25 août 2026

Le Maire,
Didier REBOULLET

